



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 19 juin à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Aquilin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune sous la présidence de Madame Annie LESPINASSE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : lundi 15 juin 2020

Conseillers présents : Annie LESPINASSE, Philippe CHERCHOULY, Jean-Marc VERGNES, Michel COURBALAY, Pascale PATERNAULT, Aurélie NEUMANN, Annie ROBY, Fanny PARADE, Daniel DESMAISON, Jean-Paul GOULET

Sylvie DURU : secrétaire de mairie

Absent excusé : Alain SOUDEIX (a donné procuration à Philippe CHERCHOULY)

La séance s'est ouverte à 19h10. Madame le Maire constate que le quorum est atteint. Le maire nomme Jean-Marc VERGNES secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal du conseil municipal d'installation du 28 mai 2020, il est approuvé à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition

Madame le Maire présente une situation financière préoccupante de la commune et un besoin en financement et trésorerie de l'ordre de 60 000,00 €. Elle précise qu'une augmentation de 4% des taxes locales ne rapporterait à la commune que 5 000,00 € ; insuffisant pour assainir les comptes communaux.

Il est précisé que la section de fonctionnement est bénéficiaire mais insuffisamment pour couvrir la section d'investissement.

Sachant qu'il ne nous est plus possible d'emprunter, le maire précise qu'il faudra certainement se séparer d'une partie de nos immobilisations. N'ayant pas de visibilité quant à la fin de l'année et vu la situation particulière due au COVID19, le maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Vote : 9 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1° De procéder, dans la limite d'un montant de 200 000,00 € annuels à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des

dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal ;

Vote : 10 voix pour et 1 voix contre

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vote : 11 voix pour

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vote : 11 voix pour

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Vote : 11 voix pour

5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux jusqu'à hauteur de 200,00 €;

Vote : 11 voix pour

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vote : 11 voix pour

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Vote : 11 voix pour

8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 € ;

Vote : 11 voix pour

9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Vote : 11 voix pour

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre ses intérêts dans toutes les actions intentées contre elle et ce devant toutes les juridictions y compris en appel, en cassation et en référé. Madame le Maire est invitée à rendre compte à son conseil municipal des décisions qu'elle aura été amenée à prendre dans le cadre de ses délégations en application de l'article L 2122-23 du CGCT ;

Vote : 11 voix pour

11° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 45 000,00 € par année civile ;

Vote : 11 voix pour

12° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre et dont le montant ne dépasse pas 300,00 € ;

Vote : 11 voix pour

13° D'autoriser Madame le Maire à solliciter les organismes et collectivités financeurs pour l'obtention de subventions pour les projets ayant fait l'objet d'une prévision budgétaire.

Vote : 11 voix pour

14° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L123-19 de l'environnement.

Vote : 11 voix pour

Mise en place des Commissions Communales

Le Conseil Municipal donne son accord pour un vote à main levée.

Madame le Maire propose de créer 7 commissions :

- Communication
- Education
- Finances
- Gestion du personnel & qualité de service
- Patrimoine
- Urbanisme, environnement & développement durable
- Vie locale, lien social & solidarité

Vote : 11 voix pour

Elle rappelle que les commissions sont des commissions d'étude. Les commissions proposent, le conseil municipal décide. Le Maire en est le président de droit.

Election des membres des commissions communales

Communication : Michel COURBALAY, Jean-Paul GOULET, Aurélie NEUMANN, Fanny PARADE, Pascale PATERNAULT

Vote : 11 voix pour

Education : Aurélie NEUMANN, Fanny PARADE, Annie ROBY

Vote : 11 voix pour

Finances : Philippe CHERCHOULY, Michel COURBALAY, Jean-Marc VERGNES

Vote : 11 voix pour

Gestion du personnel & qualité de service : Philippe CHERCHOULY, Michel COURBALAY, Jean-Paul GOULET, Alain SOUDEIX

Vote : 11 voix pour

Patrimoine : Philippe CHERCHOULY, Michel COURBALAY, Daniel DESMAISON, Pascale PATERNAULT, Alain SOUDEIX, Jean-Marc VERGNES

Vote : 11 voix pour

Urbanisme, environnement & développement durable : Aurélie NEUMANN, Pascale PATERNAULT, Annie ROBY, Alain SOUDEIX, Jean-Marc VERGNES

Vote : 11 voix pour

Vie locale, lien social & solidarité : Philippe CHERCHOULY, Michel COURBALAY, Daniel DESMAISON, Jean-Paul GOULET, Aurélie NEUMANN, Fanny PARADE, Pascale PATERNAULT, Annie ROBY, Alain SOUDEIX, Jean-Marc VERGNES

Vote : 11 voix pour

Election des 3 membres de la commission d'appel d'offres

4 candidats se sont fait connaître : Philippe CHERCHOULY, Michel COURBALAY, Pascale PATERNAULT, Jean-Marc VERGNES

Michel COURBALAY se désiste

Philippe CHERCHOULY, Pascale PATERNAULT, Jean-Marc VERGNES sont élus avec 11 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

Composteur cantine à proximité du jardin de l'école – Annie ROBY

Louise la cantinière demande une autorisation de compostage des déchets de la cantine. Précédemment, des problèmes d'odeur ont amené à l'interdiction de compostage – aussi, il est décidé de définir une liste positive de produits de cantine qui pourront être compostés (exclusion des produits carnés par exemple) et de l'afficher également sur le composteur. On peut également envisager de déplacer le composteur pour l'éloigner du jardin de l'école.

Comité des fêtes – stockage à la salle des fêtes

Dany DEMAISON demande l'utilisation de la salle en prolongement de la salle de réunion pour le stockage du comité des fêtes, la salle actuelle étant trop petite. Avant de donner une réponse, Madame le Maire demande à aller vérifier sur place.

Dossier sécheresse – Dany DESMAISON

A la demande de certains habitants sur l'avancée des dossiers d'indemnisation :

- Au titre de la sécheresse de 2016 et malgré un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux la commune n'a pas été reconnue au titre de catastrophe naturelle.
- Une demande a été faite pour l'année 2018.

Voitures « ventouses » - Jean-Paul GOULET

Jean-Paul GOULET trouve que la suppression des véhicules incriminés, rue des Cailloux est un peu longue. Michel COURBALAY précise que 2 véhicules ont déjà été dégagés et que l'opération est en cours pour les 2 restant. Il invite Jean-Paul GOULET à l'accompagner lors des prochaines démarches.

Blason de Saint-Aquilin – Aurélie NEUMANN/Pascale PATERNAULT

Suite à une question de Pascale PATERNAULT sur la propriété du blason, il est confirmé que la commune en est propriétaire depuis 2002 et qu'il peut donc être utilisé.

Encombrants – Michel COURBALAY/Aurélie NEUMANN/ Jean-Marc VERGNES

Afin de limiter les demandes d'enlèvement d'encombrants, un règlement va être établi afin de définir la liste des déchets acceptés et les conditions de ramassage par la commune. Un rappel de la réglementation en cas de décharge sauvage sera fait.

La séance est levée à 21h10

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc VERGNES



Le Maire,
Annie LESPINASSE

